

Bourses de recherche de longue durée - DAAD

Ces bourses de recherche dans toutes les disciplines sont destinées aux **doctorants et aux post-doctorants souhaitant effectuer un séjour de recherche de longue durée en Allemagne** dans un établissement d'enseignement supérieur ou un institut de recherche extra-universitaire public ou reconnu par l'Etat allemand.

Ces bourses permettent de réaliser :

- un projet de recherche de longue durée en Allemagne en vue de soutenir la thèse de doctorat dans le pays d'origine ou en Allemagne,
- un projet de recherche ou un complément de formation de longue durée en Allemagne.

Il est indispensable que les candidats soient en contact avec un enseignant-chercheur de l'établissement allemand d'accueil.

Durée de la bourse

7 à 10 mois à partir du 1er octobre 2013. Toutes les bourses sont initialement attribuées pour une année universitaire. Dans certains cas justifiés, une prolongation de la bourse est possible. Dans le cas d'un doctorat complet en Allemagne, la bourse est accordée initialement pour une durée d'une année. Elle peut ensuite être prolongée jusqu'à 3 ans dans certains cas particuliers.

Montant de la bourse

1000 € par mois. Le cas échéant, **prestations complémentaires** (allocations de recherche, voyage, logement, couverture sociale).

Conditions de candidature

L'un des diplômes suivants :

- master ou équivalent en vue d'un doctorat (en règle générale, le début de la thèse ne doit pas dater depuis plus de 3 ans au moment du dépôt de la candidature),
- doctorat pour un séjour de recherche postdoctorale non diplômant (en règle générale jusqu'à 2 ans après la thèse au moment du dépôt de la candidature) ; une prolongation est exclue,
- contacts préalables avec l'institut de recherche universitaire allemand, la bibliothèque, etc.

Connaissance de l'allemand

En règle générale, les candidats à une bourse du DAAD doivent passer le test de langue [onDaF](#) et joindre à leur dossier de candidature le résultat de ce test.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 janvier 2013

http://paris.daad.de/bourses_de_recherche_de_longue_duree.html

Bourses de recherche de courte durée - DAAD

Le DAAD met à la disposition des **doctorants et des jeunes chercheurs des bourses de courte durée** destinées à la poursuite d'un projet de recherche ou de perfectionnement, non sanctionné par un diplôme en Allemagne, dans le cadre d'une thèse ou de recherches post-doctorales.

Le projet de recherche ou de perfectionnement doit être réalisé au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un institut de recherche extra-universitaire allemand, public ou reconnu par l'Etat allemand. Le séjour en Allemagne est destiné, en principe, à la poursuite des recherches indispensables au projet.

Montant et durée de la bourse

1000 € par mois, de 1 à 6 mois, ni prolongation ni renouvellement ne sont possibles.

Conditions de candidature

L'un des diplômes suivants :

- master ou équivalent (en règle générale, le début de la thèse ne doit pas dater depuis plus de trois ans au moment du dépôt de la candidature),
- doctorat (en règle générale, jusqu'à 4 ans après la thèse au moment du dépôt de la candidature),
- contacts préalables avec l'institut de recherche universitaire allemand, la bibliothèque, les archives, etc.,

Dates limites de dépôt des dossiers

- 31 janvier 2013 pour un séjour entre juillet et décembre 2013
- 15 septembre 2013 pour un séjour entre janvier et juin 2014

http://paris.daad.de/bourses_de_recherche_de_courte_duree.html

Missions de recherches enseignants-chercheurs - DAAD

Le DAAD subventionne des missions de recherche destinées aux enseignants-chercheurs confirmés en poste dans les établissements d'enseignement supérieur ou les instituts de recherche en France, qui souhaitent réaliser un projet de recherche au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou institut de recherche allemand, public ou reconnu par l'Etat allemand.

Montant et durée de la bourse

2.000 à 2.150 € par mois selon le statut universitaire, exceptionnellement 2.300 € par mois. Les frais de voyage ne sont pas pris en charge. La bourse est octroyée pour une durée de 1 à 3 mois selon le plan de travail établi par le candidat. Le renouvellement peut être demandé après un délai de trois années.

Conditions de candidature

- exercer en France au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou un institut de recherche,
- avoir l'un des titres suivants : maître de conférences, professeur des universités, directeur de recherche
- être accueilli au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou institut de recherche allemand et y disposer d'un poste de travail,
- le projet de recherche doit être établi en concertation avec l'établissement d'accueil ; une confirmation écrite doit être jointe au dossier.
- les anciens boursiers de la Fondation Alexander von Humboldt sont priés de s'adresser en priorité à cette même fondation.

Date limite de dépôt de dossier

- 15 mars 2013 pour un séjour à partir d'août 2013
- 15 juillet 2013 pour un séjour à partir de janvier 2014
- 15 octobre 2013 pour un séjour à partir de mars 2014